

## DOSSIER D'INSCRIPTION AUX AUDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION IOMA - ANNÉE 2022 – 2023

Inscription à l'audition :

**du 11 juillet 2022**  
à retourner avant le 4 juillet 2022

**du 25 août 2022**  
à retourner avant le 18 août 2022

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....  
 E-mail : .....  
 Date de naissance : .....

### SITUATION ACTUELLE (cochez la case correspondante)

**Salarié**

Type de contrat ?

CDD :

date de fin de contrat ?.....

CDI : précisez fonction et employeur : .....

.....

.....

**intérimaire :**

date de fin de mission ?.....

**Demandeur d'emploi**

Inscrit à Pôle Emploi ?

oui  non

depuis le .....

Indemnisé Pôle Emploi ?

oui  non

**Étudiant**

précisez l'année d'études et la filière :

.....

**Artiste professionnel**

oui, nb de cachets sur les 2 dernières années\*

.....

\* pour pouvoir bénéficier d'une prise en charge de la part de l'AFDAS, il faut justifier de 48 cachets sur 24 mois

non

**Autres (précisez) :** .....

.....

### SCOLARITE – FORMATION

#### FORMATION INITIALE

Dernière classe suivie et année : .....

.....

**Diplôme(s) obtenu(s) et année(s) d'obtention**

**CAP / BEP**

obtenu en : .....

**Baccalauréat :**

précisez la filière « général », « technologique », « professionnel »

.....

obtenu en : .....

**BTS / DUT**

précisez filière : .....

obtenu en : .....

**Licence / Maîtrise**

précisez filière : .....

obtenu en : .....

**DEA / DESS / Diplôme d'Ingénieur**

précisez filière : .....

obtenu en : .....

**Autres (précisez) :** .....

.....

#### FORMATION CONTINUE

**Type(s) de formation(s) et année(s) de réalisation :**

.....

.....

**Type(s) de validation :**

.....

.....

**TOURNEZ LA PAGE, SVP**

**PUBLIC**

Instrumentistes et chanteurs, ayant un niveau correspondant à plusieurs années de pratique régulière, une expérience de jeu en groupe, une pratique de la scène ainsi qu'une culture générale de niveau seconde de l'Éducation nationale ou équivalent.  
 Nombre de places limité

**PARCOURS MUSICAL**

Instrument principal : .....

Autres instruments pratiqués : .....

Nombre d'années de pratique :  
 Instrument

Nombre d'années

.....  
 .....  
 .....

.....  
 .....  
 .....

Formation musicale : préciser la (ou les) structure(s)

Années

Établissement(s) fréquenté(s)

Cours suivi(s)

.....  
 .....  
 .....

.....  
 .....  
 .....

.....  
 .....  
 .....

Diplôme(s) obtenu(s) : .....

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

Groupe(s) ou formation(s) dont vous faites (ou avez fait) partie ?

Nom de groupe

Style

Années

Supports

Site internet

.....  
 .....  
 .....  
 .....

.....  
 .....  
 .....

.....  
 .....  
 .....

○  
 ○  
 ○  
 ○  
 ○

.....  
 .....  
 .....

Principaux concerts / scènes réalisés dans les deux dernières années ?

Groupe

Dates

Lieu

Événements (festival, tremplin...)

.....  
 .....  
 .....

**OBJECTIFS ATTENDUS DE LA FORMATION EN RAPPORT AVEC VOTRE PROJET PROFESSIONNEL :**

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

## AUDITION D'ENTRÉE – Coursus IOMA -APEJS

Les candidats sont convoqués 15 minutes avant leur horaire de passage devant le jury.

Le jury est composé du directeur de la structure, du coordinateur pédagogique et d'enseignants de la structure.

Un backline comprenant : amplis guitare, ampli basse, piano électrique, batterie, micro et système de sonorisation est mis à disposition des candidats.

Les candidats présentent entre 10 et 15 minutes de musique. Ils choisissent librement la forme et le contenu musical de leur présentation. Celle-ci peut se faire en solo, sur bande playback, ou accompagnée par des musiciens (4 maximum).

A l'issue de cette présentation les candidats exposeront oralement au jury leurs motivations à suivre la formation dispensée par l'APEJS. S'en suivra un échange libre entre le jury et le candidat pouvant porter sur la prestation musicale, les motivations ou sur des éléments du dossier de candidature du candidat.

Un test de niveau en théorie musical et ear training d'une durée de 1h est organisé le même jour que l'audition. Ce test porte sur des éléments solfégiques, harmoniques, rythmiques, de reconnaissance de rythme et/ou d'harmonie à l'oreille.

Les candidats seront informés du résultat de ces tests au plus tard une semaine après ceux-ci.

Pour toutes questions complémentaires vous pouvez nous contacter au 04 79 71 76 40 ou à [accueil@apejs.org](mailto:accueil@apejs.org).